

Lettre au commissaire Enquêteur

De: Nicko

...

03/01/2019 13:59

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

M. le commissaire enquêteur Bonjour,

Je me permets de prendre contact avec vous par mail, car je ne réside pas encore sur la commune de Saint Maximin.

En effet, nous étions les heureux propriétaires d'un terrain, récemment acheté, au clos de la Régalette, pensant profiter du calme et du bon air de la campagne. Je dis bien « Etions les heureux propriétaires », car nous avons appris le soir même de la signature de l'acte définitif, que la distillerie allée transformer son activité, avec la création de la société « Azur bio-traitement ».

Pouvant nous considéré comme les voisins directs de cette dite société, vous imaginez bien toute la détresse et l'angoisse qui a envahie notre couple ainsi que nos enfants. Le projet et le rêve de toute une vie qui risque de virer au cauchemar.

Ce voir construire une torchère fonctionnant au gaz avec son stockage de 1000kg à proximité de notre maison et lotissement, dénaturera le paysage. Sans compter, les risques environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation de cette torchère.

De devoir vivre au quotidien, avec les odeurs nauséabondes, les mouches..., ne plus pouvoir profiter de notre terrain, notre terrasse. Sans compter le pique de fonctionnement durant les mois d'été.

De devoir vivre avec une épée de Damoclès au dessus de chacun de nous et nos enfants. En espérant que cette société ne rencontre jamais aucun problème, fuite, incendie, explosion...

Comme vous l'avez compris, mon épouse et moi-même sommes contre ce projet.

Ce voir retraiter des déchets vinicoles directement à proximité de nos maisons et pour nous inadmissibles et incompréhensible. Surtout quand on voit ce qui est utilisé comme produit (pour partis considérée comme CMR, ou même nocif pour l'environnement) par les agriculteurs pour que le raisin arrive à maturité.

Travaillant pour des sociétés de chimie, classées en autorisation et même en Sévés0 à différent niveau, je sais combien le risque zéro, n'existe pas, malheureusement.

Je tiens à ajouter également, le risque environnemental (le déversement d'eau « dite propre » dans un ruisseau), le risque pour la Faune et la flore qui, comme nous avons pu le constater lors de nos différentes visite sur le terrain, les oiseaux survolent et même se posent sur les cheminées de la société azur distillation pour l'heure, à l'arrêt.

Le risque de nuisance sonore lié au fonctionnement de l'usine.

Le risque routier, avec tous ces camions qui seront en charge d'approvisionner en déchet l'usine qui est prévu de fonctionner en pleine période 24h/24h.

Et pour nous, si l'activité venait à être approuvée, une dépréciation de notre foncier. Rendant la revente de notre bien impossible et invivable.

Et les risques que j'oublie surement...

C'est pourquoi, pour ne jamais être confronté à ces problèmes. Je vous demande, M. Boussard de délocaliser cette activité dans un endroit qui sera plus approprié au fonctionnement de cette usine et n'occasionnera aucune nuisance pour notre habitation et celle de nos voisins.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à la lecture de mon courriel.

Je vous demande de bien vouloir porter ce courrier dans le dossier d'enquête en cours actuellement.

Je vous pris de recevoir mes plus sincères salutations, et, puisque nous avons changé récemment d'année, je me permets de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019 qui commence.

Cordialement,

M. et Mme Nicolas Carlevaro

Propriétaire du Lot N°1 au Clos de la Régalette

83470 Saint Maximin la Sainte Baume